

Question

Au mois de mai 2005, j'ai appris par le compte rendu du Conseil d'Etat pour l'année 2004 que le service des bâtiments de l'Etat participait à l'étude pour les constructions des écoles professionnelles sur le site des Remparts à Fribourg. A ce jour, il semble que le projet est déjà bien avancé et qu'un investissement de 40 millions de francs est prévu par l'association du centre professionnel. Dès lors, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Quels sont les réels besoins du centre professionnel, combien de classes ? pour combien d'élèves ? Quelles sont les infrastructures annexes à créer ?
2. Où en est le projet actuellement ?
3. Quelle sera la répartition du coût de construction entre les différents partenaires de la formation professionnelle (Confédération, canton, etc.) ?
4. Sachant que l'Institut agricole de Grangeneuve dispose d'une infrastructure remarquable et qu'il y a déjà là des locaux disponibles, ne serait-il pas judicieux de rassembler à Grangeneuve toutes les professions de la terre et de la nature ? Cela s'est fait dans le canton de Neuchâtel sur le site de Cernier où les horticulteurs, paysagistes, floriculteurs et pépiniéristes ont rejoint les agriculteurs et les forestiers bûcherons à la satisfaction générale.
5. Quelles sont les disponibilités actuelles de l'Institut agricole de Grangeneuve ?
6. Quelles seront les disponibilités futures de l'Institut agricole de Grangeneuve si l'on tient compte de la diminution rapide des exploitations agricoles dans notre canton ?

Le 4 octobre 2005

Réponse du Conseil d'Etat

Deux écoles professionnelles, l'Ecole professionnelle artisanale et industrielle et l'Ecole professionnelle commerciale, occupent les bâtiments construits sur le site des Remparts, à Fribourg. L'augmentation de quelque 600 unités depuis une décennie du nombre des apprenant(e)s qu'elles accueillent et l'augmentation du nombre des heures de cours, liée à l'introduction de la maturité professionnelle notamment, ont eu pour effet que les locaux disponibles sont devenus insuffisants et qu'un recours à des surfaces louées a été nécessaire, le coût des locations s'étant élevé en 2004 à 680'000 francs. Dans l'inventaire du programme des locaux établi en vue du concours d'architecture qui a été organisé en 2005, 33 salles de classes supplémentaires ont été prévues, auxquelles s'ajoutent notamment une vingtaine de salles de travail destinées principalement aux travaux de groupe des élèves, une vingtaine de locaux divers (locaux de préparation et de stockage, locaux pour les médiateurs, etc.) et une salle de gymnastique triple.

Le 27 juin 2005, le jury du concours d'architecture a retenu un projet présenté par le bureau d'architecture Butikofer, de Oliveira et Vernay, de Lausanne. Les travaux de mise au point du projet sont actuellement en cours, en vue de sa mise à l'enquête publique en été 2006.

Le coût du projet s'élève, selon une première estimation, à environ 40 millions de francs, montant qui devra être pris en charge, sous déduction de la subvention fédérale qui sera accordée, par l'Association du Centre professionnel cantonal. Le montant de la subvention fédérale peut être évalué, par comparaison avec celle qui a été octroyée pour la construction de l'Ecole des métiers de Fribourg, à environ 13 millions de francs.

S'agissant des questions relatives à l'Institut agricole de Grangeneuve (ci-après : l'IAG), il est exact que cet Institut est en mesure d'accueillir les formations de paysagistes, horticulteurs, floriculteurs et pépiniéristes. Le transfert de ces formations dans les locaux de l'IAG sera prévu dans le cadre de la législation cantonale d'application de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle et sera opéré au plus tard pour la rentrée scolaire 2008/2009. Ce transfert permettra à l'IAG de se positionner en tant que centre de compétences dans le domaine des professions de la terre et de la nature, à l'exemple des sites de Cernier (NE) ou de Marcellin (VD).

Malgré la baisse du nombre des exploitations agricoles, l'effectif des élèves de l'IAG a augmenté au cours des dernières années. L'obligation d'être au bénéfice d'un CFC pour remplir les exigences minimales pour l'obtention des paiements directs et des crédits d'investissement est la principale cause de cette augmentation. Dans le domaine de la formation agricole, la qualité des places d'apprentissage offertes et le bilinguisme de l'enseignement ont permis de maintenir le nombre des apprenant-e-s agricoles. Dans le domaine de la formation laitière et agro-alimentaire, la fermeture de l'Ecole de fromagerie et d'industrie laitière de Moudon et l'ouverture de la formation de technologues en denrées alimentaires ont entraîné une augmentation des effectifs. Dans celui de l'économie familiale, le remplacement des anciennes formations ménagères par le certificat fédéral de capacité (CFC) de gestionnaire en intendance a également abouti à une augmentation des effectifs. Par ailleurs, l'IAG a transformé l'ancien internat de l'école ménagère et a optimisé l'utilisation de ses locaux pour accueillir dans ses murs la nouvelle Ecole professionnelle de la santé et du social (EPS2), qui devrait pouvoir recevoir près de 24 classes, soit environ 450 apprenant-e-s. Vu ce qui précède, les disponibilités de l'IAG en salles de classe sont faibles et cette institution ne pourrait accueillir encore que six à dix classes d'apprenant-e-s en système dual, à savoir d'apprenant-e-s ne fréquentant l'école qu'un à deux jours par semaine.

Fribourg, le 13 mars 2006